

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens et Concours  
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D338-43 à D338-47, portant règlement général des diplômes d'initiation aux activités aéronautiques et spatiales et l'article 4 de l'arrêté du 19 février 2015 relatif au Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique.

## ARRÊTÉ

Article 1 : Le jury de l'examen du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique est constitué comme suit pour la session 2026 :

### Président

M. DREYDEMY FRANCOIS  
INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE HORS-CLASSE

Rectorat de l'académie de Bordeaux  
BORDEAUX CEDEX  
STI SCIENCES ET TECHNIQUES  
INDUSTRIELLES

### Vice-président

M. GILLET BENOIT  
PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE

Lycée professionnel Flora Tristan - Lycée  
des métiers des services et de  
l'aéronautique Flora Tristan CAMBLANES  
ET MEYNAC  
GENIE MECANIQUE CONSTRUCTION

### Membre de l'enseignement

Mme COBA NATALY  
PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE

Lycée général et technologique Fernand  
Daguin MERIGNAC CEDEX  
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Mme FAURE LAURE  
PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE

Lycée polyvalent Vaclav Havel BEGLES  
SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 12 mai 2026

Pour le Recteur et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Pour le Secrétaire Général  
La Directrice des Examens et Concours  
Abla ZENATI

